

Association LIGUE HAVRAISE

120 Rue de la Pique en Mare
76620, LE HAVRE

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Rapport sur les comptes annuels
Rapport spécial sur les conventions réglementées



AUDIT

Jean-Paul LAUZET
Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :
TGS France Audit
32 rue Pierre Brossolette
76600, LE HAVRE
Tél : 02 32 74 91 70 – E-mail : le-havre@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA LIGUE HAVRAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Par ailleurs, la note 4.4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs négatifs s'élevant à -101 798 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à +959 852 €.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21/05/2025.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE,

Pour TGS FRANCE AUDIT

JEAN-PAUL LAUZET
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS 2024

Association Ligue Havraise

120 Rue de la Pique en Mare
76600 LE HAVRE

Siren : 775 700 628

1 Table des matières

1	Présentation de l'Association	3
2	Bilan au 31 décembre 2024.....	4
2.1	Bilan actif.....	4
2.2	Bilan passif.....	5
3	Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.....	6
4	Annexe	8
4.1	Règles et méthodes comptables	9
4.1.1	Immobilisations Incorporelles et Corporelles.....	9
4.1.2	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	10
4.1.3	Créances	10
4.1.4	Provisions Réglementées.....	10
4.1.5	Provisions pour risques et charges.....	10
4.1.6	Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)	11
4.1.7	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.	11
4.1.8	Fonds dédiés.....	11
4.2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
4.2.1	Immobilisations en cours.....	12
4.2.2	Provision pour congés payés	12
4.2.3	Le sinistre de l'Esat Porte Océane	12
4.2.4	Nouveaux Emprunts	12
4.3	DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN	13
4.3.1	Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau.....	13
4.3.2	Tableau des réserves et provisions règlementées inscrites au bilan	14
4.3.3	Tableau des provisions inscrites au bilan	15
4.3.4	Fonds dédiés.....	16
4.3.5	Etat des Immobilisations	18
4.3.6	Etat des Amortissements.....	19
4.3.7	Etats des créances et des dettes	20
4.3.8	Etat des fonds propres.....	21
4.3.9	Etat des legs.....	22
4.4	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	23
4.4.1	Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire.....	23
4.4.2	Engagements financiers.....	23
4.4.3	Effectifs (à la clôture de l'exercice).....	24
4.4.4	Contributions volontaires en nature.	24
4.4.5	Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)	24

1 Présentation de l'Association

L'Association La Ligue Havraise pour l'aide aux personnes en situation de handicap, a été créée en 1958. Reconnue d'utilité publique, c'est une Association de parents dont le siège est situé au 120 rue de la pique en mare - 76620 Le Havre.

La Ligue Havraise gère au total 27 établissements et services, répartis sur 3 pôles sur le territoire havrais, nécessaires à l'accueil et l'épanouissement des personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique ou encore un polyhandicap :

- Pôle enfance : IME l'Arbre à Papillons, EEAP Les Myosotis, IMP l'Espérance, IMPro la Renaissance, SESSAD Autisme et Déficience
- Pôle adulte : CAJ La Salamandre, CAJ le Perrey, FAM la Salamandre, FAM le Perrey, MAS les Constellations, MAS le Manoir, Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, SAMSAH, SAVS, dispositif logement, plateforme de service ELISEA
- Pôle travail : CAP Emploi, EFELIHA, Filiales Entreprises Adaptées Vauban, Filiale Entreprise Adaptée WEEE Vauban, ESAT La Lézarde, ESAT Porte Océane

L'Association accueille et accompagne plus de 900 personnes en situation de handicap et 1.400 personnes reconnues travailleurs handicapés suivies par Cap Emploi.

550 professionnels travaillent pour la Ligue Havraise et veillent au bien-être des personnes accompagnées.

Dans son projet associatif, la Ligue Havraise affirme avec détermination son attachement aux valeurs humaines « Dignité des personnes, Respect, Acceptation de la différence, Tolérance et Solidarité » :

- En favorisant le développement de leurs capacités et l'émergence de leurs potentialités par l'éducation, le travail, les loisirs, l'éveil, la responsabilisation, l'autonomie ;
- En permettant l'accès à une qualité de vie ;
- En proposant un accompagnement et une écoute tout au long de la vie de la personne handicapée et de sa famille.

La société inclusive constitue la vision du projet associatif (2021-2025) de la Ligue Havraise avec le parcours de vie et la gouvernance de l'Association s'engage en ce sens au sein de son projet associatif.

Les 2 axes du projet sont :

- Le parcours de vie des personnes accompagnées,
- L'animation territoriale.

Les valeurs de l'Association sont la solidarité, le respect des droits et la tolérance.

2 Bilan au 31 décembre 2024

2.1 Bilan actif

CONSOLIDE					
Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2024					
Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1	
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					-0,01
Autres immobilisations incorporelles	551 527,57	503 686,45	47 841,12		59 302,82
Immobilisations incorporelles en cours	186 899,62		186 899,62		41 250,00
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 203 778,60	692 374,54	1 511 404,06		1 548 804,84
Constructions	37 334 531,25	23 903 319,72	13 431 211,53		14 544 263,82
Installations techniques, matériel et outillage	4 732 501,72	3 629 751,56	1 102 750,16		1 131 248,21
Autres immobilisations corporelles	4 632 684,17	3 559 515,02	1 073 169,15		844 188,76
Immobilisations corporelles en cours	1 130 645,50		1 130 645,50		907 878,72
Immobilisations Financières					
Participation et Créances rattachées à des participations	1 343 885,25		1 343 885,25		964 885,25
Autres titres immobilisés	41,00		41,00		41,00
Prêts					
Autres immobilisations financières	138 809,22		138 809,22		108 407,02
Total (I)	52 255 303,90	32 288 647,29	19 966 656,61		20 150 270,43
Comptes Liaisons					
Total (II)	0,00	0,00	0,00		0,00
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	39 566,99		39 566,99		36 382,68
Autres approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances redevables et comptes rattachés	3 327 149,47	47 392,25	3 279 757,22		2 439 421,23
Autres créances	1 525 047,45	478 814,17	1 046 233,28		684 618,40
Valeurs mobilières de placement	14 541 671,58		14 541 671,58		15 095 492,51
Disponibilités	3 798 120,69		3 798 120,69		4 616 729,66
Charges constatées d'avance	97 627,68		97 627,68		94 685,75
Total (III)	23 329 183,86	526 206,42	22 802 977,44		22 967 330,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total (IV)					
Primes de remboursement des obligations					
Total (V)					
Ecart de conversion (actif)					
Total (VI)					
Total Actif	75 584 487,76	32 814 853,71	42 769 634,05		43 117 600,66

2.2 Bilan passif

CONSOLIDE			
Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2024			
Libellé	Net (selon ANC 2018-06)	Net A-1 (selon ANC 2018-06)	
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 892 124,34	7 749 764,85	
Fonds associatifs avec droit de reprise	395 805,32	395 805,32	
Dons et legs			
Subventions d'investissement			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 565 808,08	4 565 808,08	
Réserve de compensation	3 330 612,49	3 300 090,27	
Réserve de couverture du BFR	586 516,11	586 516,11	
Autres réserves	277 803,20	277 803,20	
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	4 653 778,92	4 849 003,83	
Dép. refusées par l'aut. de tarif. ou innop. aux tiers financeurs			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-1 987 997,46	-534 205,72	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	959 851,71	-1 476 134,94	
Subventions d'investissement (renouvelables)	1 103 611,24	1 123 201,67	
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807,69	975 807,69	
Amort. dérogatoires et provisions pour renouvel. des immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif	970 604,55	970 604,55	
Immobilisations grevées de droit			
Total (I)	23 724 326,19	22 784 064,91	
Comptes de liaison			
Total (II)			
Provisions pour risques	449 326,18	389 556,10	
Provisions pour charges	3 721 488,82	3 872 431,05	
Fonds dédiés	2 255 905,66	2 211 200,87	
Total (III)	6 426 720,66	6 473 188,02	
Emprunts et Dettes auprès des etab. de crédit	6 842 513,31	8 413 868,92	
Emprunts et dettes financières divers	35 645,30	33 301,68	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 417 610,56	1 522 442,29	
Dettes fiscales et sociales	3 887 366,83	3 757 723,10	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	100 571,99	7 613,00	
Produits constatés d'avance	334 879,21	125 398,74	
Total (IV)	12 618 587,20	13 860 347,73	
Ecart de conversion (passif)			
Total (V)			
Total Passif	42 769 634,05	43 117 600,66	

3 Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

CONSOLIDE				
Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2024				
Libellé		31/12/2024	31/12/2023	
EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises			
	Production vendue de biens et services	1 906 968,25	1 655 149,98	
	Production vendue divers	1 187 101,34	1 107 974,21	
	Production stockée ou déstockage production			
	Production immobilisée			
	Dotations et produits de la tarification	32 312 366,71	30 435 396,33	
	Subventions d'exploitation et participations	1 602 724,38	1 740 433,92	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	395 769,76	37 293,64	
	Tranferts de charges		644 625,83	
	Autres produits	4 274 145,96	3 174 971,27	
	Total Produits d'exploitation (1)	41 679 076,40	38 795 845,18	
	Achats de marchandises			
	Variation de stock achats de marchandise			
	Achats de matières premières et fournitures			
	Variation de stocks matières premières et fourniture			
	Achats autres approvisionnements	74 558,96	93 896,04	
	Variation de stock achats autres appro.			
	Achats non stockés de matières et fournitures	1 891 974,37	2 164 993,28	
	Services extérieurs et autres	6 998 289,49	6 684 741,30	
	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	2 070 598,92	2 037 029,65	
	Impôts, taxes et versements assimilés autres	256 496,48	234 153,33	
	Salaires et traitements	19 544 606,86	19 130 277,50	
	Charges sociales	7 518 386,55	7 499 257,97	
	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 863 384,57	1 929 950,45	
	Dotations aux amort charges exploit réparties			
	Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant	70 000,00	38 780,00	
	Dot aux dépréciations et prov risques et charges	302 851,92	576 699,60	
	Autres charges	381 510,54	202 730,88	
	Total Charges d'exploitation (2)	40 972 658,66	40 592 510,00	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	706 417,74	-1 796 664,82	
QUOTE PART				
	Excédent ou déficit transféré			
	Déficit ou excédent transféré			
	QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN			

FINANCIER			
	Produits des participations et immobilisations financières	6 373,80	3 269,72
	Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	451 497,44	307 676,29
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cession valeur mobilière placement		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Total Produits financiers	457 871,24	310 946,01
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	181 524,48	203 624,15
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement		
	Total Charges financières	181 524,48	203 624,15
	RESULTAT FINANCIER	276 346,76	107 321,86
	RESULTAT COURANT	982 764,50	-1 689 342,96
Libellé		31/12/2024	31/12/2023
EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 278,10
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		230 408,47
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouvel immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions règlementées		
	Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	185 259,18	344 979,71
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	185 259,18	586 666,28
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ex couran	208,00	101 280,08
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15 518,51
	Dotations aux amort et prov couverture BFR		
	Dotations aux amort et prov renouvel immos		
	Dotations aux amort plus val nettes d'actif		
	Dotations aux autres prov règlementées		
	Engagements à réaliser / ress. affectées	175 963,97	223 873,67
	Total Charges exceptionnelles	176 171,97	340 672,26
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 087,21	245 994,02
	Impôts sur les sociétés	32 000,00	32 786,00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	32 000,00	32 786,00
	TOTAL DES PRODUITS	42 322 206,82	39 693 457,47
	TOTAL DES CHARGES	41 362 355,11	41 169 592,41
	RESULTAT	959 851,71	-1 476 134,94

4 Annexe

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 42 769 634.05 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 959 851.71€ Les comptes annuels résultent du cumul des 31 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE. (Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre Excédent : 279 857.98€

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial) Excédent : 415 603.01 €

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée Excédent : 264 390.72 €

- | | | |
|---|---|--------------|
| - Siège | } | Pôle Adulte |
| - Maison d'Accueil Spécialisée | | |
| - Accueil de jour « le club » | | |
| - Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique | | |
| - Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre » | | |
| - Foyers médicalisés Perrey / Salamandre | | |
| - Forfaits Soins Perrey / Salamandre | | |
| - SAMSAH (Conseil général et Ddass) | | |
| - SAVS | | |
| - Dispositif Logement inclusif | | |
| - Plateforme de service E.L.I.S.E.A | | |
| - Forfait habitat inclusif | | |
| - Foyer Edmond Debraize | | |
| - I.M.P l'Espérance | | |
| - Impro Renaissance | | |
| - Sessad | | |
| - A.A.P. (Arbre A Papillons) | | |
| - E.E.A.P Les Myosotis | | |
| - Offre de répit | } | Pôle Travail |
| - E.S.A.T. Porte Océane | | |
| - E.S.A.T. La Lézarde | | |
| - Cap Emploi | | |
| - EFELHIA | | |

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ Continuité de l'exploitation,
- ✚ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre l'EPRD-ERRD et les comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la date d'acquisition et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

4.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2024 hors résultat	Résultat 31/12/2024	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	504 380	50 380	10	742 122	- 19 429	100%	-	100%	504 380
SAS WEEE VAUBAN	852.893.981	5 000	500	10	266 381	- 31 085	50%	-	50%	-
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	950 589	76 877	-	100%	100%	-
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 260 471	75 471	-	100%	100%	-
SCI JACATHOCHA	522.171.560	1 000	1 000	1	3 638	10 103	-	-	100%	-
FOND DE DOTATION					654 471	- 12 725				455 000

L'association La Ligue Havraise détient 100% des titres de la SAS Vauban LH, qui détient elle-même :

- La société SAS Vauban Environnement et la SAS Vauban Industrie à hauteur de 100% (les titres détenus par l'association La Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge et aucun produit),
- Ainsi que la société SAS WEEE Vauban à hauteur de 50%, créée le 31/07/2019.

Lors de la création du Fonds de Dotation, dénommé « Fonds d'Action de la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées » en 2011, la Ligue Havraise a apporté des actifs valorisés à hauteur de 455.000 euros. Au 26/03/2024, la ligue Havraise a également apporté des actifs valorisés à hauteur de 379.000 euros.

La sortie de ces actifs a été comptabilisée en contrepartie de « parts dans les entités liées » pour le même montant dans les comptes de la Ligue Havraise.

4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.4 Provisions Réglementées

(Détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- ✚ Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement),
- ✚ Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement.

4.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

4.1.6 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc).

Chaque année le taux d'actualisation est ajusté en calculant une moyenne glissante sur les 7 dernières années. Le taux d'actualisation utilisé en 2024 est de 2.00 % contre 1.70 % l'an dernier.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2011							
2012	3,00%						
2013	3,00%	3,00%					
2014	3,00%	3,00%	3,00%				
2015	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%			
2016	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%		
2017	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	
2018	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%
2019		0,77%	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%
2020			0,34%	0,34%	0,34%	0,34%	0,34%
2021				0,98%	0,98%	0,98%	0,98%
2022					3,77%	3,77%	3,77%
2023						3,17%	3,17%
2024							3,38%
Moyenne	2,31%	1,99%	1,61%	1,32%	1,43%	1,70%	2,00%

Le taux d'inflation, à partir de 2021, est calculé en retenant la moyenne du taux d'inflation annuelle publiée par l'INSEE sur les 10 dernières années, soit 1.76%

4.1.7 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Du fait de leur refus par l'autorité de tarification, elles sont transférées au compte 11591 selon la réglementation ANC 2019-04, comme les autres dépenses refusées.

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de ANC 2013-02.

4.1.8 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.4)

La Ligue Havraise bénéficie de ressources affectées, telles que les dons, les legs ou encore certaines subventions de fonctionnement. Ces ressources sont affectées à des projets particuliers. Tant que ces projets ne sont pas réalisés, les fonds sont constatés au passif. Dès qu'ils sont utilisés, une reprise sur fonds dédiés est constatée en produit, venant ainsi neutraliser la dépense effectuée. L'utilisation des fonds dédiés « historique » sera revue avec le financeur.

4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.2.1 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2024, les immobilisations en cours atteignent 1 317 545.12 euros

✚ Rénovation du site du Perrey :	796 680.56
✚ Rénovation du site de la Salamandre :	12 573.00
✚ Eude projet Paul Bert :	10 320.00
✚ Etude projet grand hameau :	398 924.03
✚ Informatique :	9 147.79
✚ IMP Volet roulant :	7 819.74
✚ FAM Perrey salle danse :	2 880.00
✚ Etude SDI Ligue havraise :	79 200.00

4.2.2 Provision pour congés payés

Pour rappel, lors de l'arrêté des comptes de l'année 2023, les décisions du 13 Septembre 2023 de la chambre sociale de la Cour de cassation sur l'acquisition des congés payés avaient partiellement été prises en compte. Ces décisions mettaient en conformité le droit français avec le droit européen en affirmant le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie ou en accident de travail continuent d'acquérir des congés payés pendant leur arrêt de travail. Elle levait par ailleurs la limite d'acquisition d'un an pour les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP).

Durant le 1^{er} trimestre 2024, nous étions dans l'attente de la loi qui allait permettre aux employeurs de mettre à jour leurs pratiques et régulariser certaines situations, notamment en matière de prescription.

Dans cette attente, il avait été décidé au 31 Décembre 2023 de calculer la provision comme suit:

- Uniquement pour tous les CDI présents au 31 Décembre 2023 (excluant les salariés CDI sortis)
- Prise en compte de l'acquisition des CP pendant les arrêts maladie/Accidents du travail uniquement sur les périodes d'acquisition N-1 et N, c'est-à-dire du 01/06/2022 au 31/05/2023 et du 01/06/2023 au 31 Décembre 2023.

La loi n°2024-364 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne a été publiée le 23 Avril 2024 au Journal Officiel.

Lors de l'arrêté des comptes 2024, la provision de congés payés a été calculée en tenant compte des dispositions de cette loi en matière de prescription et d'acquisition des congés durant les périodes de maladie, accidents du travail, maladie professionnelle lorsque celles-ci sont plus favorables à notre convention collective.

4.2.3 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

La procédure judiciaire est toujours en cours.

4.2.4 Nouveaux Emprunts

En 2024 la Ligue Havraise n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

4.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

4.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)		264 390,72
TRAVAIL PROTEGE (2)		415 603,01
ASSOCIATION (3)		279 857,98
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		959 851,71

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		569 828
AFFECTES L'EXERCICE 2024 (1)	1 140 034	
AFFECTES L'EXERCICE 2025 (1)	1 453 792	
SOUS TOTAL	2 593 826	569 828
REPORT A NOUVEAU	1 071 588	
SOUS TOTAL	1 071 588	
SOLDE		- 3 095 585
GESTION LIBRE		5 725 367

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

4.3.2 Tableau des réserves et provisions réglementées inscrites au bilan

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES INSCRITES AU BILAN

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant a la fin de
		Dotation	Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590				242 590
_ Autres réserves					
_ Réserve pour investissement	4 565 808				4 565 808
_ Réserve de trésorerie	586 516				586 516
_ Réserve sur salaire					
_ Réserve de compensation	3 282 865	30 522			3 313 387
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	17 225				17 225
_ Réserve liée au résultat	35 214				35 214
TOTAL RESERVES	8 730 218	30 522	-	-	8 760 740
_ Renforcement de la couverture du BFR	975 808				975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés					
_ Quote part pour intérêts courus					
_ Renouvellement des immobilisations					
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	970 605				970 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 946 412	-	-	-	1 946 412

4.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	231 652	59 083		38 132	47 046	205 558
_ Provisions pour garanties données aux usagers	157 904	243 769			157 904	243 769
_ Provisions pour départ en retraite	3 819 186			119 639	6 438	3 693 109
_ Autres provision pour risques	53 245				24 866	28 380
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627					102 627
_ Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	456 466	70 000		260		526 206
TOTAL PROVISIONS & DEPRECIATIONS	4 821 081	372 852	-	158 030	236 254	4 799 649

Les provisions pour litige correspondent à un litige prud'homal pour 166 200.59 euros et à la provision correspondant à la part de l'excédent à reverser à l'Agefiph pour 39 357 euros.

En 2024 la provision constituée pour un litige prud'homal a été reprise, le litige étant clos. La provision constituée pour le reversement de l'excédent 2023 Agefiph a également été reprise, car la somme a été restituée.

Les provisions pour garanties données aux usagers correspondent aux recettes au titre des Amendements Cretons versées par le Conseil Départemental et qui seront restituées à l'ARS en N+1.

Les autres provisions pour risques correspondent au sinistre sur l'ESAT Porte Océane : Solde (28 380 €) de la provision constituée en 2018. La procédure n'étant pas close, le solde est maintenu en comptabilité.

4.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	utilisations		Transfert	A clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
à l'investissement							
Sans historique	9 955					9 955	
Myosotis enveloppe 2007	100 000					100 000	
Manoir extension 2010	465 241		61 156			404 086	
Arbre à papillons créations 2007	178 831		26 200			152 631	
Télémédecine	2 134		1 200			934	
Esat Lezarde extension 2007	323 150					323 150	
MANOIR Exosquelettes	5 794		3 180			2 614	
Renovation énergétique	294 048		17 143			276 904	
Reconstruction FAM Perrey	500 000					500 000	
Manoir Bome	5 034		772		546	3 716	
Constellations bric à brac		1 531	270			1 261	
Subvention Projet mobilité FATESAT	39 234		4 046			35 189	
Sur Subventions de fonctionnement							
Enveloppe "SAMSAH"	69 047					69 047	
Fond dédiés "RTT"	54 788					54 788	
Subvention CNR Bello		34 833				34 833	
Subvention CNR Auber		8 250				8 250	
Subvention CNR Marchand		12 845				12 845	
Subvention CNR Aide aux aidants		8 396				8 396	
Subvention CNR risque isolement		3 500				3 500	
Subvention CNR SITE HILA		3 190				3 190	
Subvention CNR formation CCA		9 000				9 000	
Subvention CNR formation PHV		9 248				9 248	
QVT	11 070					11 070	
Contributions financières d'autres organismes							
Taxe d'apprentissage	98 134	24 365				122 499	
Fondation de France	1 398		924			474	
Bric à Brac Perrey conseil en image	1 220		1 220			-	
Subvention Projet mobilité FATESAT	0					0	
Subvention télémedecine FS Perrey	3 324					3 324	
Subvention Hygiene Bucco dentaire	2 255		1 463			792	
Constellations bric à brac	1 531				1 531	3 062	
Subvention numérique en santé	23 702	54 000	29 099			48 603	
Subvention Siemens	16 392	50 000	33 422			32 970	
Subvention Total therapie par le toucher	3 918		3 073			845	
bric à Brac manoir exploitation borne		546	546			-	
Credit cooperatif Theatre bain douche		500				500	
Subvention Bric à Brac Sessad		5 000				5 000	
VDH Subvention Nous aussi		3 000				3 000	
CPAM Dépistage CANCER		1 261				1 261	
Ressources liées à la générosité du public		2 030				2 030	
Ressources liées à la générosité du public	1 000		1 000			-	
TOTAL	2 211 200	231 495	184 713	-	2 077	2 258 968	-

- Les fonds dédiés à l'investissement :

En 2020, ce poste a vu le transfert des provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations. Le choix de la méthode comptable retenue pour rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production des immobilisations amortissables sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations (art. 132-3, règlement ANC n° 2018-06). La reprise pour 2024 est de 87 356 euros.

Les autres subventions d'investissements sont reprises à hauteur de 26 611 euros pour 2024.

- Les subventions de fonctionnement :

Les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures de 54 788 euros, ainsi que le fond dédié « enveloppe Samsah » de 69 047 euros seront transférés sur d'autres projets en accord avec le financeur.

La provision constituée dans le cadre du projet « QVT » de 11 070 euros n'est pas utilisée sur 2024.

Les autres fonds dédiés sur subventions de fonctionnement sont le solde de CNR (89 262 euros) accordés par les financeurs. Ils seront utilisés sur 2025.

- Les contributions financières à d'autres organismes :

- La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 24 365 euros,
- Les fonds dédiés pour les coûts de la salariée embauchée dans le cadre de la subvention octroyée par Siemens ont été dotés en 2024 de 50 000 euros (nouveau versement). Une reprise à hauteur de 33 422 euros a été constatée en parallèle. Le solde est de 32 970 euros,
- La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés au projet « Thérapie par le toucher » à hauteur de 3 918 euros,
- Les fonds dédiés dans le cadre de la subvention « le numérique en santé » ont été dotés d'un montant de 54 000 euros (nouveau versement 2024). La reprise 2024 s'élève à 29 099 euros. Le solde est de 48 603 euros,
- La provision pour le projet « Bric à Brac » de la MAS Les Constellations à hauteur de 1 531 euros a été transféré en fonds dédiés à l'investissement pour l'achat d'un vélo elliptique et la reprise a eu lieu au rythme de l'amortissement,
- La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés aux dons reçus sur les établissements à hauteur de 2 030 euros. Celle de 2023 à hauteur de 1 000 euros a été utilisée et reprise sur 2024,
- Les fonds dédiés constitués les années précédentes sont partiellement utilisés à hauteurs de 7 226 euros,
- Les fonds dédiés provenant de plusieurs subventions seront utilisés en 2025 :
 - Subvention théâtre des Bains douche : 500 euros
 - Subvention VDH pour « Nous aussi » : 3 000 euros
 - Subvention Bric à Brac pour le Sessad : 5 000 euros
 - 50 % de Subvention Cnam « dépistage du cancer du sein » : 1 261 euros

4.3.5 Etat des Immobilisations

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2024

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
Frais d'établissement	2 426		2 426	-
Concessions, brevet	549 664	5 457	3 594	551 528
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	552 091	5 457	6 020	551 528
Terrains et agencement de terrains	2 209 143	22 636	28 000	2 203 779
Constructions	37 512 066	274 893	452 428	37 334 531
Installations techniques, matériels et outillages	4 492 665	274 911	35 074	4 732 502
Autres Immobilisations corporelles	4 275 283	474 911	117 510	4 632 684
Immobilisations en cours	949 129	453 685	85 268	1 317 545
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	49 438 286	1 501 035	718 280	50 221 041
Participations	964 885	379 000		1 343 885
Autres titres immobilisés	41			41
Prêts et autres immobilisations financières	108 407	58 030	27 628	138 809
Immobilisations financières	1 073 333	437 030	27 628	1 482 735
TOTAL GENERAL	51 063 709	1 943 523	751 928	52 255 304

4.3.6 Etat des Amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Cumul amort à la clôture de l'établissement
Frais d'établissement	2 426		2 426	0
Concessions, brevet	490 362	64 346	51 021	503 686
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	492 788	64 346	53 448	503 686
Terrains et agencement de terrains	557 711	32 037		589 747
Constructions	22 967 802	1 267 042	331 525	23 903 320
Installations techniques, matériels et outillages	3 361 417	302 749	34 414	3 629 752
Autres Immobilisations corporelles	3 533 721	242 787	114 367	3 662 142
Immobilisations en cours				
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	30 420 651	1 844 615	480 305	31 784 960
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	30 913 439	1 908 961	533 753	32 288 647

4.3.7 Etats des créances et des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2024

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41,00		41,00
Autres immobilisations financières	138 809,22		138 809,22
Clients douteux ou litigieux	36 157,52	36 157,52	
Autres créances clients	3 243 699,70	3 243 699,70	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	67 898,00	67 898,00	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	32 920,00	32 920,00	
Etat et autres collectivités publiques :			
> Impôts sur les bénéfices			
> Taxe sur la Valeur ajoutée	7 576,04	7 576,04	
> Autres impôts et taxes	22 331,18	22 331,18	
> Divers	90 318,95	90 318,95	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	825 189,11	825 189,11	
Charges constatées d'avance	97 627,68	97 627,68	
TOTAL GENERAL	4 562 568,40	4 423 718,18	138 850,22
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	6 842 513,31	1 141 696,47	2 799 171,63	2 901 645,21
Emprunts dettes financières divers	35 645,30	35 645,30		
Fournisseurs comptes rattachés	1 417 610,56	1 417 610,56		
Personnel et comptes rattachés	1 695 831,47	1 695 831,47		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 800 188,62	1 800 188,62		
Etat et autres collectivités publiques :	391 346,74	391 346,74		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	100 571,99	100 571,99		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	334 879,21	334 879,21		
TOTAL GENERAL	12 618 587,20	6 917 770,36	2 799 171,63	2 901 645,21
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 571 355,61			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.3.8 Etat des fonds propres

ETAT DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	+	-	Montant au 31/12/N
_ Fonds propres sans droits de reprise	8 145 570	301 660	159 301	8 287 929
_ Report a nouveau	5 786 809		61 442	5 725 367
Total fonds sans droit de reprise	13 932 379	301 660	220 743	14 013 297
_ Excedents affectés a l'investissement	4 565 808			4 565 808
_ Réserve de compensation	-			-
_ Réserve de compensation	3 300 090	30 522		3 330 612
_ Réserve de trésorerie	-			-
_ Réserve de trésorerie	586 516			586 516
_ Autres réserves	-			-
_ Autres réserves	277 803			277 803
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	-			-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	1 123 202	- 1 719 800	- 1 700 209	1 103 611
_ Report a nouveau	- 1 472 011	694 396	2 281 971	- 3 059 585
Total fonds avec droit de reprise	8 381 409	- 994 882	581 761	6 804 766

4.3.9 Etat des legs

Les appartements légués, reçus en 2010 et 2011, sur l'association ont été apportés le 26/03/2024 au Fond de Dotation.

Le produit de cession est comptabilisé au compte 7575 et la valeur nette comptable est enregistrée au compte 6575 de l'association.

	Montant de la Cession	Date de la cession
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10 7 RUE TOUSTAIN APPARTEMENT	150 000,00	26/03/2024
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11 3 RUE DAUPHINE <i>lieudit : Quai Michel Féré</i> APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	43 000,00	26/03/2024
APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	96 000,00	26/03/2024
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er <i>lieudit : Rue de la Commune</i> APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er CAVE SOUS SOL BAT 2C	90 000,00	26/03/2024
TOTAL DES BIENS	379 000,00	

4.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.4.1 Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	- 101 798.11
Résultat hors gestion contrôlée	<u>695 460.99</u>
Cumul	593 662.88
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	-16 648.56
➤ Retraitement 2 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat par composants.	- 14 006.06
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions retraite	115 796.80
➤ Retraitement 4 : Neutralisation des produits financiers	253 034.53
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	<u>959 851.71</u>

4.4.2 Engagements financiers

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 500 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 500 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2024
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	620 790
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	3 672 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	318 000

Le Crédit Coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée, la MAS Le Manoir d'Eprémessnil, située à Rouelles au Havre.

Le Crédit Coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Les Constellations pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le Crédit Coopératif garantit à 100 % l'emprunt de l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

4.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

- Effectifs encadrants :
Nombre de salariés présents : 573
Dont 483 personnes en CDI et 82 en CDD
Nombre d'ETP : 457.79
- Effectifs travailleurs handicapés ESAT :
Nombre de salariés présents : 261
Nombre d'ETP : 241.65

4.4.4 Contributions volontaires en nature.

Il s'agit de contributions en travail, principalement des membres du conseil d'administration.
Leur temps de bénévolat pour 2024 est de 2 145.25 heures.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées à la Ligue Havraise en raison de la difficulté à valoriser les interventions des membres du conseil d'administration.

4.4.5 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006).

Personnes concernées :

-  Président
-  Trésorier de l'association
-  Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.

